

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC1241

présenté par
Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 8

I. – À l'alinéa 7, substituer au mot :

« téléspectateurs »,

le mot :

« spectateurs » ;

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« téléspectateur »,

le mot :

« spectateur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.